

## Local 5454 – Section locale 5454

Representing Canada's Air Traffic Controllers - La voix des contrôleurs aériens du Canada

---

Le 1<sup>er</sup> février 2010

Dest. : VICE-PRÉSIDENTS RÉGIONAUX  
SECTIONS ET INSTALLATIONS

### Mise à jour sur les initiatives découlant des négociations : Partage de postes

Les efforts se poursuivent en vue de la mise sur pied d'un programme de partage de postes pour les contrôleurs préposés à l'exploitation. Cette initiative est sous la responsabilité de Peter Duffey, VPR de la région Centrale de l'ACCTA. Voici quelques-unes des difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés à ce jour.

La plupart des ententes de partage de postes que nous avons examinées jusqu'à présent sont issues d'entreprises qui ont des horaires de type lundi au vendredi, de 9 à 5. D'autres viennent d'entreprises où des postes ont été éliminés, le partage de postes servant alors à réduire au minimum l'impact des pertes d'emplois. Les ententes de partage de postes dans un environnement où les employés travaillent à temps plein par quarts sont rares.

Les heures supplémentaires posent un défi particulier. Si deux membres partagent un même poste, quelle sera leur disponibilité pour les heures supplémentaires? Si vous faites la moitié des heures régulières d'un poste à temps plein, les heures additionnelles devront-elles être au taux supplémentaire? Dans un tel cas, il serait possible de travailler le même nombre de jours d'un employé à temps plein, mais parce que la deuxième moitié du temps serait au taux double, le salaire serait beaucoup plus élevé.

La question des montants des programmes d'ILD, de MT, d'IJ et l'assurance-vie doit aussi être examinée. Par exemple, l'assurance-vie dépend du salaire annuel. Comment traitera-t-on l'employé qui paie la pleine prime depuis 20 ans, choisit le partage de postes et décède deux mois plus tard? Comment son indemnité sera-t-elle calculée? Utilisera-t-on 100 % ou 50 % de son salaire comme base? Ce sont là des questions dont il faudra discuter avec les assureurs. Le service ouvrant droit à pension et l'ancienneté sont aussi des questions qu'il faudra examiner.

Il y a plusieurs autres aspects de la convention collective qu'il faudra évaluer attentivement. Que se produira-t-il s'il y a une optimisation pendant la durée de l'entente de partage de postes? Comment les participants à un tel accord choisiront-ils un nouveau cycle? Comment leur ancienneté sera-t-elle déterminée? Chacune des clauses de la convention collective doit être soigneusement examinée.

Une ébauche de cadre de travail a été présentée à NAV Canada. Nous attendons sa réponse. Il ne fait aucun doute qu'une tâche énorme reste à accomplir puisque cette initiative soulève des questions très complexes.

Nous œuvrons donc à déterminer si ces questions complexes et d'autres peuvent être réglées à la satisfaction des parties. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Solidairement,

Greg Myles  
Président

Doug Best  
Vice-président exécutif